

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sarl 2C EQUIPEMENTS

Néant *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	3	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 431 343						
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214							
			services *	217	218	30							
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226	7 333						
	Autres produits					230	3 988						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 442 695						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	1 092 530						
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-67 582						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)					242	208 152						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 7 250)					244	10 766						
	Rémunérations du personnel*					250	162 804						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	15 275						
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254	12 585						
	Dotations aux provisions					256	4 634						
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	1 094					
			260	652									
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 440 257						
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 437						
Produits financiers (III) 280						294	Charges financières (V) 5 856						
Produits exceptionnels (IV)						290	3 643						
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	338						
				348			dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	-126						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	13						
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	13	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	949							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	500						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)					251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997							
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987			342							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989										
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344										
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993										
	BUD (44 sexdecies) 992												
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	300					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648										
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641										
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	352	1 162	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	1 162	372			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise		Sarl 2C EQUIPEMENTS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		76 Route de Paris		31150	FENOUILLET			
SIRET		7 8 8 9 9 1 0 7 3 0 0 0 4 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	915	016	837	78	
	Immobilisations corporelles*		028	88 932	030	38 190	50 742	
	Immobilisations financières* (1)		040	4 695	042		4 695	
	Total I (5)		044	94 542	048	39 027	55 515	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060	275 095	062		275 095	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	30 731	066		30 731	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	166 868	070	6 417	160 451	
			Autres* (3)	072	32 726	074		32 726
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	23 914	086		23 914	
	Charges constatées d'avance*		092	782	094		782	
	Total II		096	530 115	098	6 417	523 698	
	Total général (I + II)		110	624 657	112	45 444	579 213	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			100		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132			103 462		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			13		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			104 575		
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			778		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			516		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			212 541		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		172	169	5 511	28 673		
	Comptes courants d'associés		173			231 579		
	Autres dettes		175			551		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			474 638		
Total général (I + II + III)		180			579 213			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	791
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

2C

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 76 Route de Paris - 31150 FENOUILLET
RCS TOULOUSE 788 991 073

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 25 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

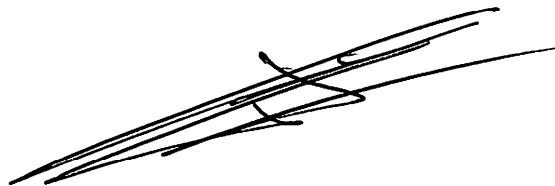
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 13 euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 103 475 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

11075 - Sarl 2C EQUIPEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 579 213,22 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le .

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Ouverture d'un magasin à la SALVETAT ST GILLES et à CARCASSONNE.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

11075 - Sarl 2C EQUIPEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.